

ACADEMIE DE NANTES

COLLEGE ARISTIDE BRIAND

NANTES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire :2019-2020.....

Numéro de séance :2

Date de convocation : ...18/11/2019....

Présidence de :...M. DIBON.....

Quorum :...13.....

Nombre des présents : ...19.....

Nombre d'absents excusés :...6....

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation N°
Ordre du jour				
1. DBM				
2. Budget 2020				
3. Délégation de signature annuelle				
4. Contrats et conventions				
5. Tarifs sorties pédagogiques				
6. Modification du Règlement Intérieur				
7. Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sécurité				
8. Installation des commissions				
9. Questions diverses				

Signatures

Le Président : F. DIBON

Le secrétaire de séance : F. TATE



PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du lundi 25 novembre 2019 :

	Qualité	Titulaires			Suppléants					
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E	
Administration	Chef d'établissement	Frédéric Dibon	X							
	Adjointe	Chantal Buchon	X							
	Gestionnaire	Viviane Locuratolo	X							
	CPE	Françoise Taté	X							
									
									
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Alain Robert	X			David Martineau			X	
	Groupement de commune	Fanny Sallé			X	Caroline Hubert				
	Commune siège	Mahaut Bertu	X			Mahel Coppey				
	Commune siège	Franckie Trichet			X					
									
									
Personnalité qualifiée		Pierre Gallier			X					
Total										
Personnels de l'établissement		M. Lafon	X			Mme Murzeau				
		Mme Coulomnier	X			Mme Vermillard				
	Personnels d'enseignement		Mme Guézet	X			Mme Allain			
			M. Marchand	X			Mme Guyon			
			Mme Sauvourel	X			Mme Blayo			
			Mme Caixas	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Total			12		3				1	
Parents d'élèves et élèves		Mme Rouillard			X	M. Dumas				
		M. Caillaud	X			Mme Guillon				
		Mme Gounot	X			Mme Mariot	X			
	Élus parents d'élèves		Mme Manoukian	X			Mme Lafaurie			X
			M. Almonord	X			M. Castanier	X		
			Mme Jen	X			Mme Somas			
		Carla Guérinel-Prigent			X	Zareena Rahime	X			
Elèves	Amy Sylla			X	Winner Wivini Paulusi					
Total			5		3		3		1	

Le procès-verbal du CA n°1 est adopté à l'unanimité. (17 pour).

1. DBM

Mme Locuratolo présente la DBM n°13 qui concerne le budget 2019.

Demande d'autorisation de prélèvement sur le fonds de roulement pour faire face aux dépenses de fin d'année relatives au service de restauration et d'hébergement et payer les dernières factures de denrées alimentaires de l'année 2019.

Un prélèvement de 10 039,54€ est demandé, les fonds non utilisés reviendront dans le fonds de réserve du service de restauration et d'hébergement.

Prélèvement « de sécurité » sur le fonds de roulement : + 10 039,54 € en dépenses pour le service de restauration et d'hébergement.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 17
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 17
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

2. Budget 2020

17h45 : arrivée de M. Robert et Mme Bertu

Madame Locuratolo présente le budget 2020 :

En euros	Autorisations de dépenses	Prévisions de recettes
<i>Section de fonctionnement</i>		
Activité pédagogique	52 680,82	52 680,82
Vie de l'élève	14 650,02	14 650,02
Administration et logistique	161 046,50	156 046,50
Total services généraux	228 377,34	223 377,34
Restauration et hébergement	163 408,85	163 408,85
Bourses nationales	67 000,00	67 000,00
Total services spéciaux	230 408,85	230 408,85
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	458 786,19	458 786,19

Vote du budget :

Montant des prévisions de recettes des 3 services généraux : 223 377,34 €

Montant des autorisations de dépenses pour les 3 services généraux : 228 377,34 €

NB : la différence entre les deux est due aux opérations d'amortissement réel, sans incidence financière

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour le SRH : 163 408,85 €

Montant des prévisions de recettes et des ouvertures de crédits pour le SBN : 67 000,00 €

Autorisation d'adopter le budget du collège Aristide Briand pour l'année 2020

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
	<i>Abst., blancs et nuls</i> : 0

3. Délégation de signature annuelle

Vu l'article 27 du décret n°2016-360, il est demandé au CA de donner délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont le montant n'excède pas les seuils de procédure formalisée et dont l'incidence financière est annuelle, dans les limites du des crédits ouverts au budget.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

4. Contrats et conventions

➤ Convention Empower Nantes

Convention de partenariat avec l'association « Empower Nantes », pour faciliter le dialogue avec les parents d'élèves non francophones (150,00€/an).

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

➤ Convention de partenariat avec l'association « Musique et Danse en Loire-Atlantique » concernant le ciné-concert « E.T. ».

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

➤ Avenant à la convention avec Angers Nantes Opéra relative au spectacle «Papageno»

Coût du spectacle pris en charge par le collège. Erreur dans la convention initiale : ce n'est pas 10,00€/élève, mais 5,00€/élève.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

➤ **Convention de partenariat avec l'association « L'atelier Marie et Alphonse »**

Projet vidéo autour de la culture Youtube avec la classe UPE2A. Réalisation d'une vidéo de 5 à 8 minutes : séances de découverte, tournage avec les élèves. Coût de la prestation pris en charge en quasi-totalité par le dispositif « Grandir avec la Culture » du CD44.

- Le C.A. délibère -		
Sens de la délibération : adoption		
Vote : Nombre de votants	:	19
Suffrages exprimés :	<i>pour.</i>	19
	<i>contre</i>	: 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i> 0		

➤ **Convention d'assistance informatique entre les établissements publics, le rectorat et le Lycée François Rabelais**

Cette convention encadre les actions d'assistance du Centre de Ressources Informatiques Départemental (CRID) de Loire-Atlantique effectuées au profit de notre établissement (actions limitées au seul réseau administratif).

- Le C.A. délibère -		
Sens de la délibération : adoption		
Vote : Nombre de votants	:	19
Suffrages exprimés :	<i>pour.</i>	19
	<i>contre</i>	: 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i> 0		

➤ **Contrat de location et de maintenance du copieur**

Remplacement du copieur SHARP.
Prix de la location : 346,88€/trimestre
Prix de la maintenance : 0,002790€/copie

- Le C.A. délibère -		
Sens de la délibération : adoption		
Vote : Nombre de votants	:	19
Suffrages exprimés :	<i>pour.</i>	19
	<i>contre</i>	: 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i> 0		

5. Tarifs sorties pédagogiques

En parallèle de la signature de la convention avec l'association « Musique et Danse en Loire-Atlantique », vote du tarif pour la sortie pédagogique qu'implique cette action (ciné-concert « E.T. ») : 10,00€/élève

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 19
	<i>contre</i> : 0
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	0

6. Modification du Règlement Intérieur

Le décret du 30 août 2019 et la circulaire du 3 septembre 2019 relatifs à la discipline dans les EPLE imposent une mise à jour des règlements intérieurs dans les établissements scolaires. Les modifications concernent en particulier la durée de conservation des sanctions disciplinaires dans le dossier scolaire de l'élève et les conditions de levée du sursis.

Les enseignants et les parents relèvent que cette modification n'est pas favorable aux élèves, cependant ce décret doit s'appliquer.

M. Caillaud fait remarquer que ne pas voter cette modification signifierait ne pas en informer les élèves et leurs familles, puisque cette modification est en vigueur quoi qu'il en soit, la loi primant sur le règlement.

18h40 : suspension de séance

18h45 : reprise de la séance

Les parents et les enseignants vont s'abstenir considérant qu'ils doivent manifester ainsi leur opinion, lors que ce vote n'a aucune autonomie.

Ils ne s'opposent pas pour garantir l'information des élèves et des familles.

- Le C.A. délibère -	
Sens de la délibération : adoption	
Vote : Nombre de votants	: 19
Suffrages exprimés :	<i>pour</i> : 6
	<i>contre</i> : 2
<i>Abst., blancs et nuls:</i>	11

7. Mise à jour du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité doit être mis à jour chaque année, présenté au CA puis transmis aux autorités académiques et à la collectivité territoriale de rattachement. Le PPMS se décline en deux versions :

- PPMS concernant les risques d'attentat terroriste
- PPMS concernant les risques naturels et technologiques

Un exercice PPMS a eu le 10 octobre 2019.

Un autre exercice aura lieu durant l'année scolaire.

Un diagnostic de sécurité a été réalisé par M. Rochereau, conseiller sécurité du Recteur, début novembre 2018.

Des préconisations précises sur les aménagements ont été transmises au Conseil départemental.

Suggestion de Mme Sauvourel : faire une annonce très claire juste avant l'exercice PPMS en salle des professeurs.

M. Dibon recueillera les autres suggestions.

8. Installation des commissions

Les instances issues du CA

1 - CONSEIL DE DISCIPLINE		
Chef d'établissement, Président	• M. DIBON	
Adjoint au chef d'établissement	• Mme BUCHON	
Conseillère Principale d'Éducation	• Mme TATÉ	
Gestionnaire	• Mme LOCURATOLO	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnels d'enseignement et d'éducation		
	• M. LAFON	• Mme VERMILLARD
	• Mme GUEZET	• M. MARCHAND
	• Mme CAIXAS	• Mme COULOMNIER
	• Mme SAUVOUREL	• Mme BLAYO
Parents d'élèves		
	• Mme ROUILLARD	• Mme SOMAS
	• M. CAILLAUD	• M. CASTANIER
	• Mme MARIOT	• Mme GUILLON
Élèves		
	• Carla GUÉRINEL-PRIGENT	• Zareena RAHIME
	• Amy SYLLA	• Winner WIVINI-PAULUSI
2 - COMMISSION PERMANENTE		
Chef d'établissement, Président	• M. DIBON	
Adjoint au chef d'établissement	• Mme BUCHON	
Gestionnaire	• Mme LOCURATOLO	
Conseillère Principale d'Éducation	• Mme TATÉ	
Représentant du Conseil Départemental	• M. ROBERT	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnels d'enseignement et d'éducation		
	• Mme ALLAIN	• Mme GUEZET
	• Mme COULOMNIER	• Mme GUYON
	• M. MARCHAND	• Mme MURZEAU
Parents d'élèves		
	• Mme GOUNOT	• Mme SOMAS
	• M. CAILLAUD	• Mme ROUILLARD
	• Mme MANOUKIAN	• M. CASTANIER
Élèves		
	• Zareena RAHIME	• Winner WIVINI-PAULUSI
3 - COMMISSION HYGIENE ET SECURITE		
Chef d'établissement, Président	M. DIBON	
Adjoint au chef d'établissement	Mme BUCHON	
Conseillère Principale d'Éducation	Mme TATÉ	
Gestionnaire	Mme LOCURATOLO	
Représentant du Conseil Départemental	M. ROBERT	
	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Personnels d'enseignement et d'éducation		
	• M. LAFON	• Mme MURZEAU
	• M. MARCHAND	• Mme SAUVOUREL
Parents d'élèves		
	• Mme GOUNOT	• Mme SOMAS
	• M. CASTANIER	• Mme LAFAURIE
Élèves		
	• Zareena RAHIME	• Carla GUÉRINEL-PRIGENT
	• Winner WIVINI-PAULUSI	• Amy SYLLA
4- COMMISSION ÉDUCATIVE		
Chef d'établissement, Président	• M. DIBON	
Adjoint au chef d'établissement	• Mme BUCHON	
Conseillère Principale d'Éducation	• Mme TATÉ	
Personnels d'enseignement et d'éducation		
	• Mme MURZEAU	
	• Mme ALLAIN	
	• Mme GUEZET	
	• Mme VERMILLARD	
Parents d'élèves		
	• Mme MANOUKIAN	
	• Mme ROUILLARD	
	• Mme MARIOT	

9. Questions diverses

- Le point sur la campagne de bourses nationales de collège 2019-2020

Résultats de la campagne de bourses 2019

	Taux 1 (35€/trimestre)	Taux 2 (97€/trimestre)	Taux 3 (152€/trimestre)
DP 2J	13	10	9
DP 4J	28	36	43
Externe	32	21	28

Nombre total de boursiers : 220

Nombre de demandes en ligne : 92

Nombre de demandes papier : 164

Nombre de refus : 34 (+ 2 dossiers en attente)

- Est-il possible de faire un état des lieux des équipements sportifs inaccessibles aux élèves du collège du fait des travaux ? Et quelles sont les perspectives à ce sujet ?

M. Lafon, professeur d'EPS, donne les précisions suivantes :

Les 60h/semaine d'EPS se déroulent majoritairement dans le gymnase du collège (35%) et au gymnase E. Morice (27%).

La restructuration du Palais des Sports de Beaulieu n'est pas favorable à son utilisation par le collège (4%).

Le collège utilise aussi le stade Mangin mais ne dispose que d'un demi-terrain.

Globalement les conditions ne sont pas excellentes.

La question doit se poser à plus long terme sur l'île de Nantes.

M. Robert annonce qu'un équipement sportif supplémentaire est prévu dans le nouveau quartier République en (2024).

M. Lafon déplore que les équipements de l'île de Nantes soient largement monopolisés par le sport de haut niveau.

- Qu'en est-il de l'avancement du dossier sur le remplacement par le Département du poste d'accueil et des problèmes que cela entraîne pour le reste du personnel (question soulevée au dernier CA sans réponse du département) ?

Mme Locuratolo constate qu'il n'y a aucune avancée sur le remplacement du poste d'accueil depuis le dernier CA lors duquel ce problème avait été soulevé.

Les agents et les personnels de direction assurent tous les soirs la fermeture du collège.

Il existe de fortes incertitudes quant à la mise au mouvement du poste en 2020, qui permettrait que ce dernier soit pourvu à la rentrée 2020.

M. Caillaud note le manque d'heures de remplacement (différence entre 43h et 35h).

Par ailleurs, la question des tâches incombant normalement à des agents techniques territoriaux (fermeture et mise sous alarme de l'établissement) et assurées quotidiennement par des fonctionnaires de l'Education Nationale continue de se poser.

Cette situation date du mois de novembre 2018 et semble toujours bloquée.

M. Caillaud annonce que cette question sera reposée au prochain CA. Si la situation n'a pas évolué, une motion FCPE 44 sera présentée au CA.

Mme Gounot salue la qualité du travail effectué par Mme Locuratolo mais déplore que ce manque d'heures de remplacement impacte l'ensemble des personnels et risque de devenir une situation banale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.